

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 593.443, un actif net de D : 590.536 et un bénéfice de D : 39.437 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

**Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	550 659	457 969
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		550 659	457 969
Placements monétaires et disponibilités		42 758	1 591
Placements monétaires	5	42 758	1 591
Créances d'exploitation	6	26	8 690
TOTAL ACTIF		593 443	468 250
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 861	1 960
Autres créditeurs divers	8	46	546
TOTAL PASSIF		2 907	2 506
ACTIF NET			
Capital	9	585 751	461 854
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 785	3 890
ACTIF NET		590 536	465 744
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		593 443	468 250

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	12 709	16 127
Dividendes		12 709	16 127
Revenus des placements monétaires	11	339	573
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 048	16 700
Charges de gestion des placements	12	(8 791)	(10 826)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 257	5 874
Autres charges	13	(454)	(598)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 803	5 276
Régularisation du résultat d'exploitation		983	(1 386)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 785	3 890
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(983)	1 386
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		60 040	(29 756)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(19 630)	5 278
Frais de négociation de titres		(4 776)	(6 256)
RESULTAT DE L'EXERCICE		39 437	(25 458)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2014	<i>Année</i> 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>39 437</u>	<u>(25 458)</u>
Résultat d'exploitation	3 803	5 276
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	60 040	(29 756)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 630)	5 278
Frais de négociation de titres	(4 776)	(6 256)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>85 355</u>	<u>(132 788)</u>
Souscriptions		
- Capital	169 907	228 080
- Régularisation des sommes non distribuables	7 922	(2 131)
- Régularisation des sommes distribuables	1 020	1 068
Rachats		
- Capital	(91 226)	(367 185)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 231)	9 834
- Régularisation des sommes distribuables	(37)	(2 454)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>124 792</u>	<u>(158 246)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	465 744	623 990
En fin de l'exercice	590 536	465 744
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 792	4 877
En fin de l'exercice	4 438	3 792
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>133,064</u>	<u>122,823</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>8,34%</u>	<u>(4,00%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 550.659 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		575 763	550 659	93,25%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	575 763	550 659	93,25%
AMS	3 500	19 964	14 973	2,54%
ASSAD	4 652	36 453	37 276	6,31%
ASSURANCE SALIM	350	11 239	9 102	1,54%
ASTREE	97	7 869	5 295	0,90%
ATTIJARI LEASING	800	24 645	21 057	3,57%
BIAT	620	41 342	48 828	8,27%
CITY CARS	500	5 525	5 737	0,97%
EURO-CYCLES	3 150	35 128	51 578	8,73%
HEXABYTE	450	4 645	4 167	0,71%
LES CIMENTS DE BIZERTE	1 000	7 832	6 440	1,09%
MAGASIN GENERAL	1 270	41 893	40 477	6,85%
MODERN LEASING	2 191	11 069	11 571	1,96%
MONOPRIX	2 000	53 825	43 868	7,43%
NEW BODY LINE	1 054	7 890	7 315	1,24%
P.G.H	6 000	41 725	33 588	5,69%
SERVICOM	2 500	36 112	36 195	6,13%
SFBT	1 500	33 800	33 768	5,72%
SIAME	5 000	11 447	11 450	1,94%
SIMPAR	380	20 441	21 337	3,61%
SIMPAR NG J01072014	94	4 826	4 785	0,81%
SOCIETE LANDOR	300	1 533	1 614	0,27%
SOTETEL	3 500	13 400	11 862	2,01%
SOTRAPIL	1 590	15 903	14 078	2,38%
SOTUVER	7 900	50 578	41 554	7,04%
TELNET HOLDING	2 500	16 466	12 675	2,15%
TUNIS RE	2 007	20 213	20 070	3,40%
TOTAL		575 763	550 659	93,25%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	543 113	(85 144)	457 969	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	728 828		728 828	
Cessions de l'exercice				
Actions	(696 178)		(696 178)	(19 630)
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		60 040	60 040	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	575 763	(25 104)	550 659	(19 630)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 42.758 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	42 640	42 758	7,24%
TOTAL	42 640	42 758	7,24%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 26 contre D : 8.690 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Vente de titres à encaisser	-	8 690
Autres	26	-
Total	<u>26</u>	<u>8 690</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 2.861, contre D : 1.960 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	1 679	1 811
Rémunération du dépositaire	1 182	149
Total	<u>2 861</u>	<u>1 960</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 46, contre D : 546 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	46	41
Retenues à la source	-	89
Autres	-	416
Total	<u>46</u>	<u>546</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	461 854
Nombre de parts	3 792
Nombre de copropriétaires	52

Souscriptions réalisées

Montant	169 907
Nombre de parts émises	1 395
Nombre de copropriétaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(91 226)
Nombre de parts rachetées	(749)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	60 040
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 630)
Régularisation des sommes non distribuables	5 028
Frais de négociation de titres	(4 776)
Résultat incorporé à la V.L	3 890
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	663

Capital au 31-12-2014

Montant	585 751
Nombre de parts	4 438
Nombre de copropriétaires	50

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 12.709, contre D : 16.127 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	2013
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12 709	16 127
TOTAL	12 709	16 127

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 339 , contre D : 573 au 31 décembre 2013 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 8.791, contre D : 10.826 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	6 428	8 463
Rémunération du dépositaire	2 363	2 363
Total	<u>8 791</u>	<u>10 826</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 454, contre D : 598 au 31 décembre 2013, et englobent principalement la redevance du CMF.

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CMF	454	598
Total	<u>454</u>	<u>598</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	2,940	4,404	2,295	1,229	2,098
Charges de gestion des placements	(1,981)	(2,855)	(2,395)	(1,394)	(2,259)
Revenus net des placements	<u>0,959</u>	<u>1,549</u>	<u>(0,100)</u>	<u>(0,165)</u>	<u>(0,161)</u>
Autres charges	(0,102)	(0,158)	(0,135)	(0,078)	(0,109)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,857</u>	<u>1,391</u>	<u>(0,235)</u>	<u>(0,243)</u>	<u>(0,270)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,221	(0,366)	(0,027)	0,035	0,215
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,078</u>	<u>1,026</u>	<u>(0,261)</u>	<u>(0,207)</u>	<u>(0,055)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13,529	(7,847)	(16,444)	(2,037)	14,442
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4,423)	1,392	20,096	2,360	3,829
Frais de négociation de titres	(1,076)	(1,650)	(1,299)	(0,701)	(0,530)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>	<u>17,741</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>8,886</u>	<u>(6,714)</u>	<u>2,118</u>	<u>(0,621)</u>	<u>17,471</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>	<u>17,741</u>

Régularisation du résultat non distribuable	1,133	1,956	1,296	(1,838)	3,852
Sommes non distribuables de l'exercice	9,162	(6,148)	3,649	(2,216)	21,593
Valeur liquidative	133,064	122,823	127,946	124,558	126,981
Ratios de gestion des placements					
Charges e gestion des placements / actif net moyen	1,55%	2,28%	1,90%	1,11%	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,08%	0,13%	0,11%	0,06%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,84%	0,82%	(0,21%)	(0,16%)	(0,05%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.